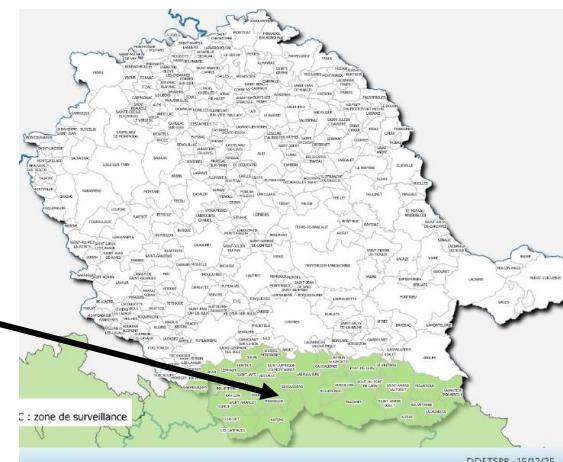


DNC : MOUVEMENTS dans le Tarn

Je suis en **Zone Réglementée au Sud du TARN**

- Entrée de bovin en élevage : **NON autorisée**



- Sortie de bovins :

- Elevage : **NON autorisée** (sauf dérogation seulement à l'intérieur de la ZR)
- **Abattoir (de proximité, dans toute zone) : autorisée avec LPS***

Laissez-passer sanitaire à demander : sur site internet « Mes Démarches simplifiées »

A avoir avant de faire la demande en ligne :

- ✓ L'attestation de la visite du vétérinaire (délivrée dans les 72 h avant départ)
- ✓ L'attestation du transporteur



* (*tous les éleveurs de la zone ont eu la procédure par mail*)

DNC : MOUVEMENTS dans le Tarn

Je suis en **Zone Vaccinale = Tarn sauf 38 communes du sud**

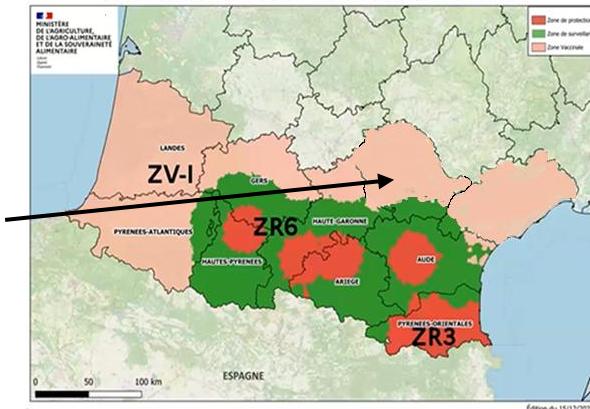
- **Entrée** de bovin en élevage : **autorisée** (sauf animaux provenant de Zones Règlementées vertes et rouges).
Les animaux introduits devront être vaccinés.
- **Sorties** de bovins :
 - **Elevage :**
 - **autorisé** seulement au sein de la **zone vaccinale rose**
 - **NON autorisé** vers les Zones Règlementées vertes et rouges et vers les départements en Zones Indemnes (plus au nord) y compris export
 - **Abattoir :**
 - **Si abattoir en zone vaccinale** (Puylaurens, Castres): **autorisé**
 - Si abattoir en Zone Indemne : **autorisé avec LPS***
 - Si abattoir en Zone Règlementée (ZR) : **autorisé avec LPS***

Laissez-passer sanitaire à demander : sur site internet « Mes Démarches simplifiées »

A avoir avant de faire la demande en ligne :

- ✓ L'attestation de la visite du vétérinaire (délivrée dans les 72 h avant départ)
- ✓ L'attestation du transporteur

** (tous les éleveurs de la zone ont eu la procédure par mail et vous pouvez trouver tous les documents sur le site internet de la préfecture)*





DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE

MESURES DE PRÉVENTION VIS-À-VIS DE LA DNC

- Limiter au maximum les déplacements d'animaux
- Surveiller quotidiennement vos animaux
- restreindre l'accès de votre élevage
- exiger la plus grande rigueur des intervenant extérieur
- Stocker les cadavres en containers étanches ou protégé au maximum des éléments extérieurs
- Gérer au mieux les stomoxes/taons
- Réduire au maximum les gîtes larvaires



GDS
Gers
L'action sanitaire ensemble
Hautes-Pyrénées

MESURES DE BIOSECURITE



Mains propres et désinfectées



Vêtements propres ou à usage unique



Bottes propres et désinfectées



Matériel à usage unique



Limiter les mouvements des animaux



Utiliser une zone dédiée pour l'équarrissage



Garer les véhicules à l'entrée de l'exploitation vitres fermées



Eloigner le fumier des zones d'élevages



Gérer au mieux les stomoxes et taons

Pour vous et pour les personnes intervenant sur votre exploitation, veillez à respecter les recommandations ci dessus